

Décision n° 2021-006 R du

modifiant la décision n°2018-011 R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine de Nouvelle-Aquitaine

Le Président de l'EFS

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-15, L. 1222-16 et R. 1222-48 à R. 1222-52 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L. 1222-15 du code de la santé publique ;

Vu la décision n°2018-011 R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu les avis de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine du 16 novembre 2020 et 03 juin 2021,

Vu les saisines du Ministère des Solidarités et de la Santé en dates du 02 novembre et 29 décembre 2020,

Décide :

Article 1

Au B de l'annexe de la décision n°2018-011 R susvisée, la mention « 17 - Clinique du Mail - La Rochelle » est supprimée et la mention « 17 – Clinique de l'Atlantique – Puilboreau » est ajoutée et la mention « 33 -Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu-Floirac » est ajoutée.

Article 2

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Etablissement Français du Sang.

Article 3

Le directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le

DocuSigned by:

33DBBCD63D75475...

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang